

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION  
SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURAL  
2000**



**Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir  
au service instructeur lors du dépôt de la demande**

(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2<sup>ème</sup> étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

**Attention** : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : ALTAE.....

Adresse : ..... 11 Rue Pierre et Marie Curie.....

Commune et département : .....33 520 Bruges .....

Téléphone : 05 56 69 99 86 ..... Fax : .....

Portable : 06 32 05 71 00.....

Email : s.collon@altae-immo.fr.....

**Nom du projet** : Projet d'entrepôt logistique sur la commune de Castets (40) pour le promoteur et constructeur immobilier ALTAE.



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

## ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

### a. Nature du projet

Le présent dossier d'enregistrement ICPE concerne un projet de création d'entrepôts logistiques en blanc sur la commune de Castets (40) pour le promoteur et constructeur immobilier ALTAE.

Rubriques ICPE concernées par le projet :

- Rubrique 1510 Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts dont le volume est susceptible d'être supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m<sup>3</sup> ;
- Rubrique 2925 Ateliers de charge d'accumulateurs électriques lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.

### Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf. données disponibles en annexe)

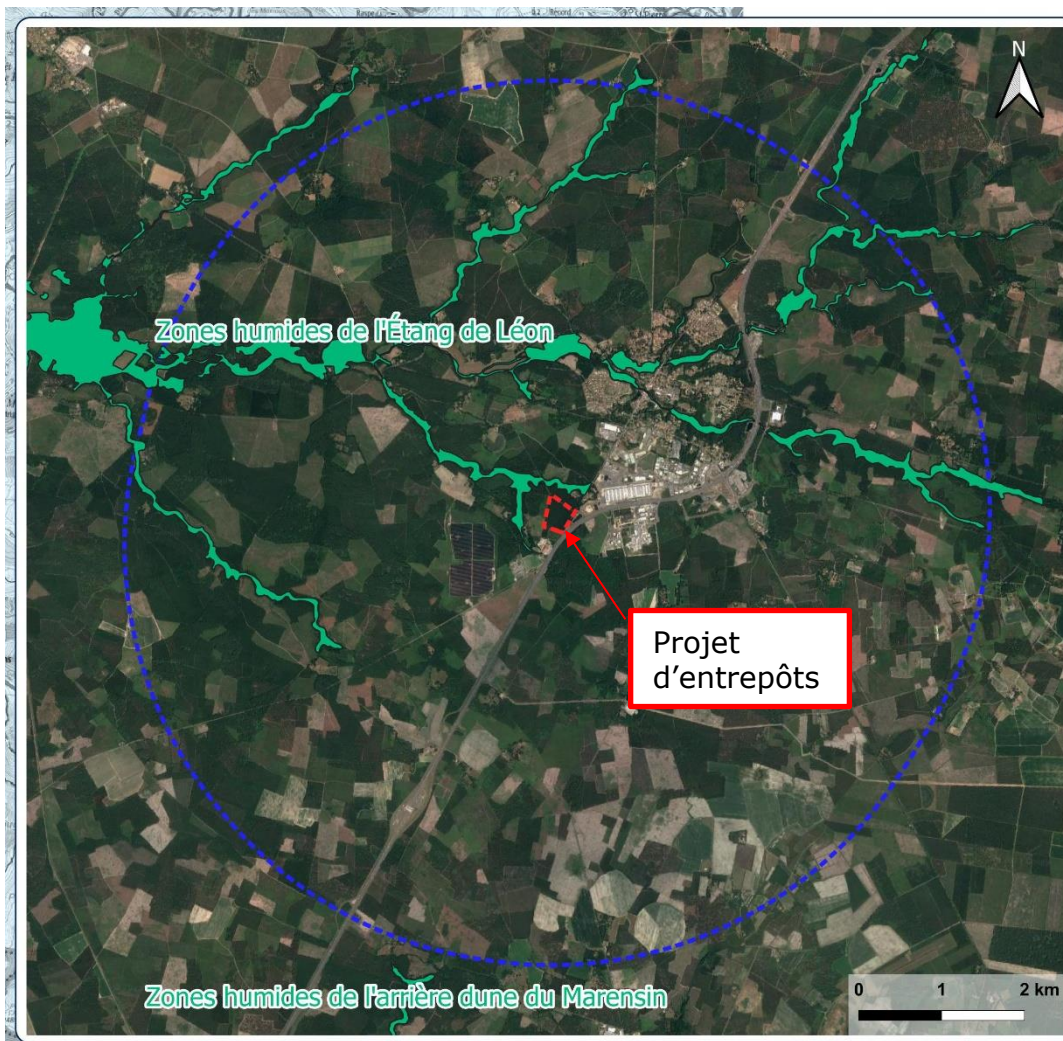
Commune(s) : **Castets**

Adresse : Route de Bayonne

Code postal : **40260**

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?  
A **100 m** (m ou km) du site le plus proche : Site Natura 2000 Directive Habitats « **Zones humides de l'Étang de Léon** » (n° de site : **FR7200716**)

**Le site du projet n'est inscrit dans aucune zone naturelle d'intérêt écologique particulier.**



**NATURA 2000**

**Légende**

- Limite de site
- Périmètre de 5 km autour des limites de site

**Milieu Naturel**

- Natura 2000 Directive Habitat

Sources : Fond cartographique : Google Satellite

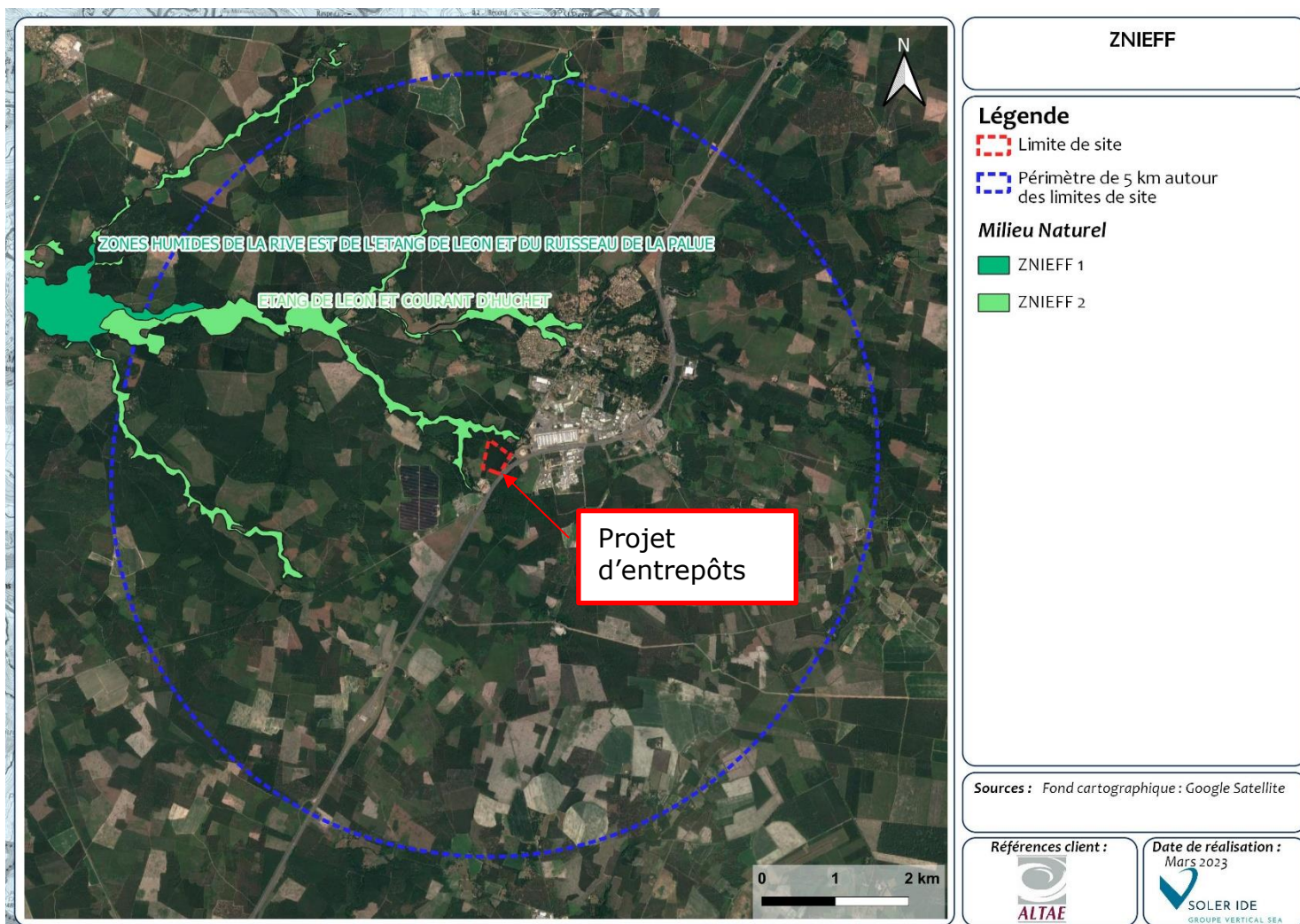
Référence client :



Date de réalisation : Mars 2023



**Zones NATURA 2000 au droit du site dans un périmètre de 2km**



**ZNIEFF**

**Légende**

- Limite de site
- Périmètre de 5 km autour des limites de site

**Milieu Naturel**

- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Sources : Fond cartographique : Google Satellite

Références client :



Date de réalisation : Mars 2023



**ZNIEFF au droit du site dans un périmètre de 2km**

**Caractéristique du site Natura 2000 le plus proche : Zones humides de l'Étang de Léon (FR7200716)**

- **Caractéristiques**

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	48%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	24%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Forêts de résineux	3%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%
Agriculture (en général)	0%

Le site Natura 2000 des Zones humides de l'étang de Léon s'étend sur 1 594 hectares. Il est situé dans le massif forestier gascon, caractérisé par son sol sableux et sa forêt de pins maritimes. Ce site est boisé à plus de 50 %. Il est relié directement à l'océan dont il est séparé par une zone de dunes. Il est alimenté par plusieurs cours d'eau, le principal étant le Ruisseau de la Palue.

- **Vulnérabilité**

Les étangs côtiers du Marensin se caractérisent par un état avancé d'eutrophisation, généralement stable ou en voie de dégradation. Les problématiques des espèces végétales invasives et du comblement sont arrivés à un stade préoccupant.

L'évolution des pratiques agricoles marquent également le territoire : compartimentation des usages (distinctions nettes entre zones agricoles et zones naturelles), artificialisation des zones agricoles (labour annuel, apports d'intrants chimiques, colonisation des bandes enherbées par des espèces rudérales, réduction des éléments linéaires ou surfacique structurant le paysage).

Les impacts sont limités par la protection réglementaire d'une partie du site, mais des opérations de gestion sont nécessaires.

- **Qualité et importance**

Les grandes unités écologiques du territoire s'organisent autour d'une succession de milieux imbriqués et interdépendants : les dunes, les étangs littoraux et leurs marais et marécages associés, les forêts-galeries réparties tout au long du réseau hydrographique qui alimentent les étangs. 22% de la surface du site sont recouverts par des milieux lacustres fortement intéressants. Une importante diversité en zones humides est présente sur ce site : milieux aquatiques, forestiers, tourbeux... permettant l'expression d'écosystèmes variés, typiques et pour la plupart menacés à l'échelle nationale et européenne.

Les étangs littoraux qui conservent une connexion directe avec l'océan au travers des courants sont ceinturés par des marais périphériques. Plusieurs faciès de végétation s'y entremêlent : groupements amphibies des rivages, boisements hygrophiles, tourbières, ou même des marais flottants lorsque la végétation s'étend sur les surfaces en eau libre.

Des forêts caducifoliées et de résineux couvrent des surfaces importantes. Les forêts galeries, forêt qui viennent former une voûte naturelle au-dessus des cours d'eau, représentent de vrais corridors biologiques. Plus ou moins encaissés, ces boisements sont composés par deux essences dominantes, l'Aulne dans les stations les plus longuement engorgées, et le Chêne pédonculé, occupant le fond des vallées comme les pentes. Peu exploitées et d'accès limité, les forêts galeries se sont aujourd'hui bien développées pour former de véritables refuges de biodiversité.

Plusieurs espèces animales rares trouvent donc un biotope favorable dans ces différents habitats. C'est le cas de la Cistude d'Europe, du Vison d'Europe, de la Cordulie à corps fin... Les zones humides du Marensin et notamment les milieux en arrière dune accueillent une avifaune riche tant en halte migratoire que pour la nidification. Au printemps, le Blongios nain, un petit héron d'une trentaine de centimètres de haut, revient d'Afrique pour nicher dans les marais bordant les étangs. Le très fort déclin constaté en Europe et sa rareté en France en font une des espèces prioritaires du site.

Enfin, ces zones humides procurent au territoire son identité paysagère et socioculturelle. Les étangs accueillent les activités traditionnelles comme la chasse ou la pêche, et également les loisirs de plein air et sont le lieu de développement d'activités touristiques.

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (*indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site*)

Site : .....(n° de site : FR-----)

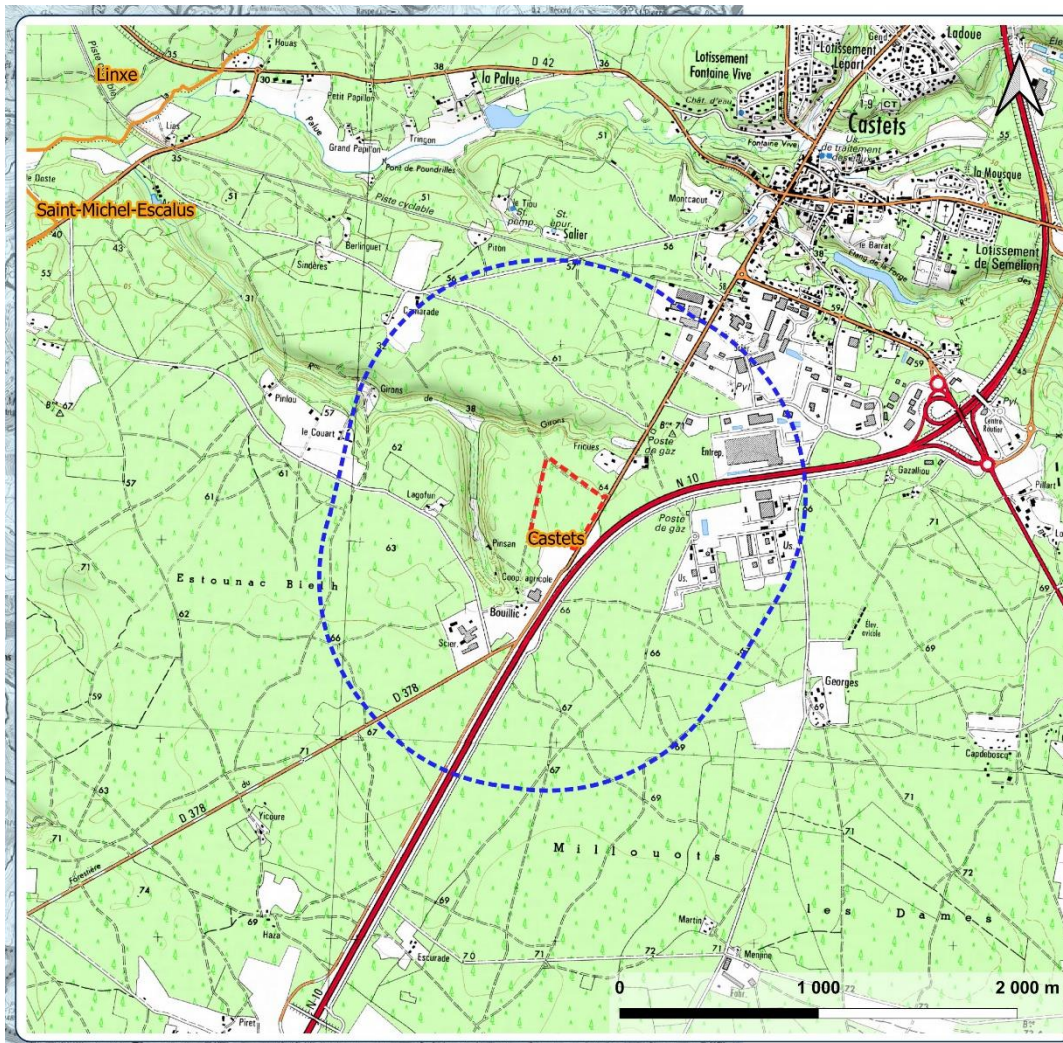
-) Site : .....(n° de site : FR---  
----)

## **b. Etendue du projet**

(à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier).




- Emprises au sol temporaire et permanent de l'implantation ou de la manifestation :  
De l'ordre de 34 012 m<sup>2</sup> d'entrepôts sur des surfaces non imperméabilisées.  
Surface totale des parcelles cadastrales impactées : 97 783 m<sup>2</sup>
- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)
- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

**Localisation de la zone d'implantation du site sur la page suivante :**



Carte de localisation  
Echelle 1/25000

### Légende

-  Périmètre de 1 km autour des limites de site
-  Limite de site
-  Limites communales

Sources : Fond cartographique : IGN SCAN 25  
Topo (Métropole)

Références client :



Date de réalisation :  
Mars 2023



- Aménagement(s) connexe(s) :  
*Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc. Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues...).*

Principaux aménagements connexes :

- Création de 2 bassins d'infiltration des eaux pluviales au titre de la loi sur l'eau + gestion des eaux d'extinction d'incendie ;
- Protection du site (Clôtures) conformément aux exigences de l'ICPE ;
- Création de zones de Parkings VL et PL ;
- Création de voiries pour l'accès aux parkings VL et PL, aux quais et faisant le tour des bâtiments.

### c. Nature et étendue des influences potentielles du projet

*Selon les cas, un projet peut exercer une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.*

*Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)*

*La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.*

*Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).*

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangements des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)
- Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

Rappelons que l'emprise du projet d'entrepôts logistiques en blanc n'est pas incluse dans un site Natura 2000, ni dans une zone naturelle à sensibilité particulière. Ces dernières sont situées à plus de 100 m du projet. Il ne présente donc aucune relation avec ces zones.

Le site d'étude est marqué par des habitats semi-anthropiques issus des activités humaines (site industriel (usine de conditionnement alimentaire) en activité, pinèdes plantées, espaces de coupes forestières occupés par des Ajoncs, ...). La diversité d'espèce végétale est relativement faible. Enfin, aucun milieu n'est inscrit à la directive « Habitats ».

La gestion des eaux pluviales sur le site s'effectuera gravitairement au niveau de 2 bassins versants par l'intermédiaire d'un réseau interne, vers le système de traitement par séparateurs d'hydrocarbures avant rejet au milieu naturel via des bassins d'infiltration. On peut considérer que l'impact global de la déchèterie au niveau du site NATURA 2000 est négligeable. Les réseaux seront équipés de vanne d'obturation et d'un système de rétention des eaux susceptibles d'être polluées.

Compte tenu de l'occupation du sol et de la localisation du site du projet d'entrepôts en blanc, **les habitats et les espèces caractéristiques du site Natura 2000 situé à proximité ne sont pas impactés directement par le projet, mais des milieux fermés au sein de l'aire d'étude seront détruits, entraînant un dérangement des espèces en présence.**

### d. Période et durée envisagées des interventions

Les travaux de terrassement et de construction seront d'une durée prévisionnelle d'un an.

## e. Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

**A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).**

**OU**

**A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.**

**→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.**